

Lettre d'information - juin 2020

# Parc éolien du Pays Fléchois

Communes de Bousse, Clermont Créans, La Flèche, Lignon

## Edito

Le projet éolien du Pays Fléchois affiche l'objectif d'être un véritable projet de territoire, en permettant aux collectivités, citoyens et entreprises locales d'en devenir entièrement propriétaire. Cette ouverture du capital du projet permettra un accès à la gouvernance locale et garantira des retombées économiques qui bénéficieront en premier lieu aux habitants du Pays Fléchois. C'est un nouveau modèle économique qui est ici proposé, mieux adapté aux enjeux qui se dessinent après la crise sanitaire que nous venons de traverser, à un monde d'après plus local et plus résilient sur le temps long. Cette lettre d'information ouvre la voie à un processus d'information transparente et continue sur le projet, en addition du site internet mis en ligne en décembre 2019.

Ce début d'année 2020 a vu la réalisation d'étapes importantes dans la poursuite des études menées par les sociétés Soleil du Midi Développement et BayWa r.e.. Le 10 janvier 2020, un mât de mesure a été installé et une campagne de mesures acoustiques s'est déroulée entre le 20 février et le 4 mars.

## Chiffres clés



**8 éoliennes maximum**  
jusqu'à 24 MW de puissance  
installée



**55 000 MWh/an**  
de production annuelle  
estimée



**13 000 foyers**  
approvisionnés en électricité  
(chauffage inclus\*)



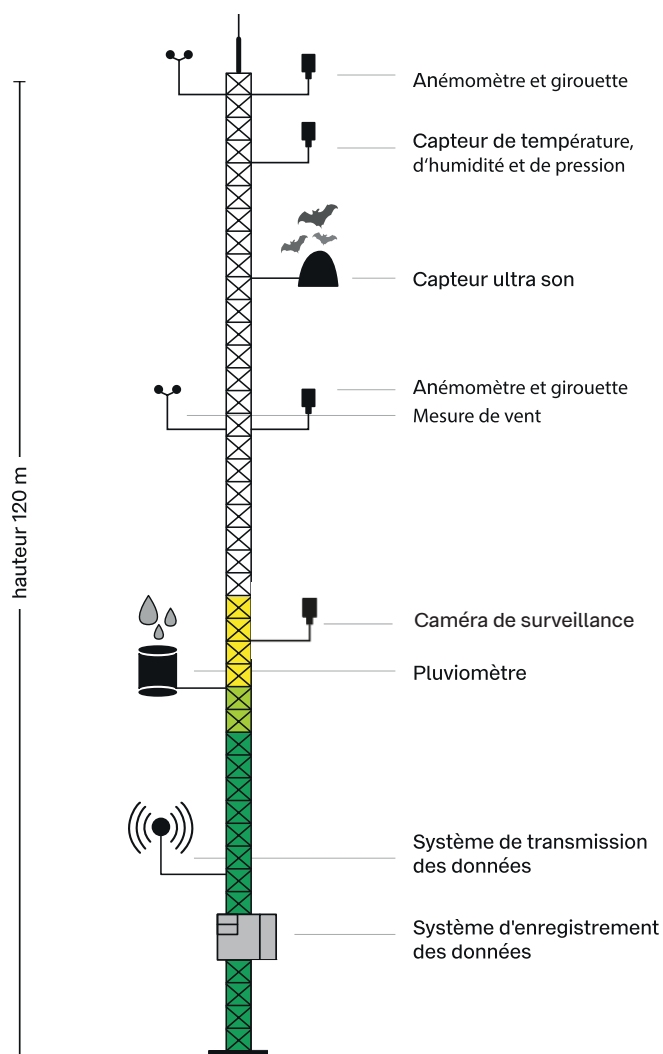
**Jusqu'à 100 % du capital**  
revendu aux acteurs du  
territoire par investissement  
participatif

## Pourquoi installer un mât de mesure ?

Un mât de mesure est systématiquement implanté en amont de chaque projet éolien pour deux raisons principales :

- Caractériser la vitesse et l'orientation du vent pour optimiser le choix du type d'éolienne (nombre, emplacement et modèle)
- Etudier et intégrer au mieux la faune présente sur le projet (activité des chauves-souris)

\*consommation moyenne d'un foyer de 4 200 kWh par an (chauffage inclus); chiffre ADEME 2019



Le mât mesure 120 m de haut avec un paratonnerre de 4,5 m. Il est équipé de 5 mesures de vent (girouette + anémomètre) à hauteur différentes et d'un micro à ultrasons qui permet de déterminer les espèces de chauves-souris présentes sur la zone et de quantifier leur nombre.

Le mât sera sur site pour une durée d'un an minimum. Une fois les mesures réalisées, il sera entièrement démonté et le terrain remis à son état initial.

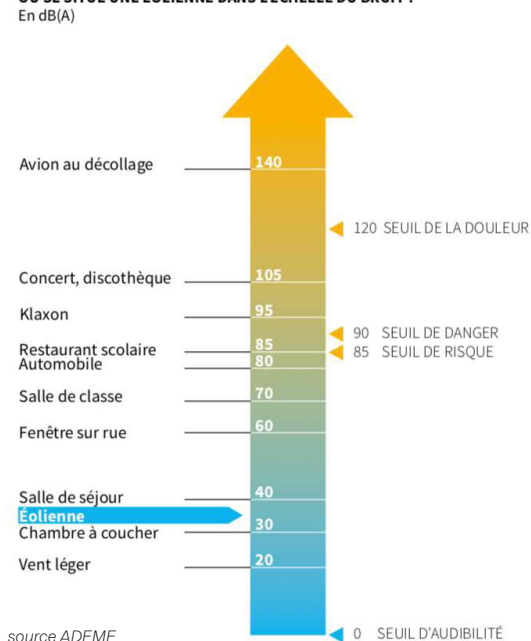
### La gestion acoustique d'un parc éolien

Les éoliennes émettent un bruit de fond, lié d'une part aux dispositifs mécaniques présents à l'intérieur de la nacelle, et d'autre part au frottement des pales dans l'air. Les améliorations technologiques constantes, notamment le design des pales, permettent de diminuer au maximum les sons émis par les

éoliennes. Quant au propriétaire du parc éolien, il doit respecter les obligations réglementaires qui encadrent l'exploitation des parcs éoliens.

**A savoir :** A 500 mètres d'une habitation, le bruit est généralement inférieur à 35 décibels.

#### OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?



### Pendant la phase de développement du projet

Une quinzaine de sonomètres ont été installés en février 2020 dans les jardins des habitations les plus proches des futures éoliennes. Cette campagne de mesure acoustique, nécessaire à chaque projet éolien, permet de dresser l'état initial du bruit ambiant existant au niveau des habitations entourant la zone d'étude.

Des simulations, menées par un bureau d'expertise acoustique indépendant, permettront de choisir le type d'éoliennes qui sera installé pour limiter au maximum le bruit généré par le futur parc éolien.

### Pendant l'exploitation du parc éolien

La réglementation française, l'une des plus strictes au monde sur ce sujet, impose aux parcs éoliens de ne pas augmenter le bruit ambiant naturel de plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. Un plan de bridage des éoliennes sera mis en place afin de ralentir des éoliennes si le bruit généré dépasse cette limite réglementaire.

A titre de comparaison, le bruit d'une éolienne à 500 mètres est similaire au volume sonore d'une conversation à voix basse, ou encore au bruit généré par un réfrigérateur. A 1000 mètres de distance, le bruit devient le même que celui d'un vent léger.

NOUVEAU : RETROUVEZ ENCORE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET DU PROJET !

[www.parc-eolien-paysflechois.fr](http://www.parc-eolien-paysflechois.fr)

Suivez les actualités, les études et leurs résultats mais aussi les différentes étapes du projet éolien Pays Fléchois.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !  
[contact@parc-eolien-paysflechois.fr](mailto:contact@parc-eolien-paysflechois.fr)

Thomas PICHOT, chef de projets Soleil du Midi Développement  
Thomas BOUTIGNY, chef de projets BayWa r.e. France